

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 523<sup>e</sup> séance tenue le 18 octobre 2010,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante : Mme Hélène David; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales : M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés : M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau ; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, Mme Sylvie Cossette, M. Manuel Crespo, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Gérard Domon, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, M. Jacques Gresset, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, M. Yves Langelier, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Langis Michaud, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Simonet, Mme Nathalie Trépanier, M. Pierre Trudel, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mme Claire Deschamps, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, Mme Yvonne Ellis, M. Éloi Lafontaine Beaumier, Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre, M. Robert Martin, M. Julien Nepveu-Villeneuve, M. Marc-André Ross; un représentant du personnel : M. Éric Romano; les observateurs : M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Pierre Chenard, Mme Denyse Diamond, M. Matthew Nowakowski, M. Jean-Louis Richer.

Absents : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Marc Girard, M. Germain Lacasse, Mme Marie Lacroix, Mme Hélène Lebel, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, M. Jacques Rouillard, Mme France Varin; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe; les membres désignés par le Conseil de l'Université : M. Sylvain Dubé, Mme Chantal Gamache; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; les observateurs : Mme José Bourguignon, Mme Dominique Bérubé, M. Robert Couvrette, Mme Rachel Houle, M. Louis Martel, Mme Ghilaine Roquet.

Excusés : un doyen : M. Jean L. Rouleau; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, M. Milton Campos, Mme Sophie Cuvelliez, M. François De Médicis; une représentante du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries, une représentante des cadres et professionnels : Mme Danielle Morin.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M.	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Denyse Diamond

---

### COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le recteur souhaite la bienvenue aux personnes qui se joignent à l'Assemblée :

#### Nominations récentes

Corps professoral de la Faculté des sciences infirmières  
Madame Sylvie Cossette, professeure agrégée

Observateurs  
Monsieur Simon Carrier, secrétaire général adjoint  
Madame Denyse Diamond, conseillère principale aux instances

## AVIS DE DÉCÈS

Le recteur évoque les membres de la communauté qui nous ont quittés :

### Faculté de médecine

Monsieur François Martin, professeur titulaire (retraité), décédé le 11 septembre 2010.

### Faculté des sciences de l'éducation

Monsieur Michel Trahan, professeur émérite du Département d'administration et fondements de l'éducation, décédé le 7 octobre 2010

### Direction des bibliothèques

Madame Yolande Ménard, bibliothécaire (retraîtée), décédée le 16 septembre 2010

### Services informatiques et de la Direction des infrastructures technologiques d'enseignement et de recherche (DITER)

Monsieur Jean-François Grégoire, directeur général (retraité) des Services informatiques et de la Direction des infrastructures technologiques d'enseignement et de recherche (DITER), décédé le 8 octobre 2010

À l'invitation du recteur, l'Assemblée respecte alors une minute de silence en leur mémoire.

Il rappelle ensuite que les hommages aux professeurs et employés décédés sont dorénavant disponibles sur le site Web *UdeM Nouvelles* et sont également acheminés par *UdeM Campus*.

AU-523-1

ORDRE DU JOUR

A-21/523<sup>e</sup>/799

AU-523-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/523<sup>e</sup>/799.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 521<sup>e</sup> séance tenue le 20 septembre 2010
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

#### B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres aux comités de l'Assemblée universitaire
  - 7.1 Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants : nomination d'un membre étudiant
  - 7.2 Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds : nomination de membres étudiants
  - 7.3 Comité de la recherche : nomination d'un membre étudiant
8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres aux comités de l'Assemblée universitaire
  - 8.1 Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre
  - 8.2 Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Proposition sur les orientations budgétaires et le rôle de l'Assemblée universitaire.
10. Prochaine séance Le 15 novembre 2010, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-523-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 521<sup>E</sup> SÉANCE  
TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2010

AU-523-2

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 10, au deuxième paragraphe, la phrase suivante est ajoutée : *Cela permet de déterminer quelles facultés « gagnent » et lesquelles « perdent » par l'application du nouveau modèle* et, au sein du 6e paragraphe, la précision figurant entre parenthèses est ajoutée :... de 2005-2006 à 2008-2009 (*les données pour 2009-2010 n'étant pas disponibles au moment des travaux du comité*).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 521<sup>e</sup> séance tenue le 20 septembre 2010, tel que corrigé.

AU-523-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-523-3

Le secrétaire général informe les membres que, conformément à ce qui a été convenu lors de la 521<sup>e</sup> séance, le plan de compression qui a été produit par l'Université le 30 septembre dernier en vertu de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (Projet de loi n°100) a été déposé sur l'intrawiki de l'Assemblée. Il en est de même de la présentation qui a été faite par la présidente du Comité du budget de l'Assemblée.

Relativement à une question qui avait été posée lors de la 521<sup>e</sup> séance quant à la signalisation du Pavillon du Parc, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, précise que la présence du nom du propriétaire de l'immeuble sur l'affichage s'explique par le fait qu'il y occupe également des locaux. Il ajoute cependant qu'ainsi qu'il est prévu au bail, un nouvel affichage rendra plus explicite l'identification de l'Université d'ici quelques mois.

M. Filteau aborde également la question de l'absence de service de téléphoniste au numéro principal de l'université constatée à l'heure du midi. Rappelant que le nouveau système téléphonique a d'abord été mis en place pour permettre de rejoindre plus aisément les personnes ou les services dont on ignore le numéro de poste, en dehors des heures d'ouverture, il confirme que la possibilité que le service de réceptionniste ne soit plus requis a été envisagée. Il assure que la question sera étudiée à la lumière des observations faites afin d'établir s'il est vraiment approprié d'éliminer ce poste.

AU-523-4

CORRESPONDANCE

AU-523-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-523-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-523-5

AU-523-5.1

Rapport du recteur

AU-523-5.1

Le recteur présente les activités depuis la dernière assemblée régulière. Plusieurs rencontres et échanges sont intervenus entre des membres de l'équipe de direction et divers acteurs de la sphère gouvernementale, notamment la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Line Beauchamp, le

ministre des Finances et député d'Outremont, M. Raymond Bachand et leurs équipes sous-ministérielles. Il observe que ces occasions de présenter nos enjeux et nos spécificités nous permettent de nous réapproprier une présence et une visibilité précieuses dans l'espace public. Dans le cadre de la Cité du savoir, il a également rencontré le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, qui, depuis le début, appuie ce projet qui va se concrétiser dans les prochains mois.

Abordant le thème du développement durable, le recteur fait état d'événements intéressants dans deux dossiers importants, il évoque premièrement le caractère positif des échanges récents avec les Amis de la montagne. Ils sont soucieux de notre développement et doivent constituer des partenaires dans notre volonté de protéger et de mettre en valeur notre patrimoine, bâti et naturel. Dans le second dossier, le recteur est heureux d'annoncer qu'une entente tripartite UdeM – FAECUM — STM sera vraisemblablement conclue sous peu, qui donnera naissance à la *Passe universelle de transport* pour les étudiants inscrits à plein temps à l'Université, sans égard à leur âge. Il s'agit là d'une réalisation importante qui marquera l'affirmation de notre résolution de réduire notre empreinte écologique. Une annonce officielle pourrait intervenir prochainement. Les rencontres avec la STM ont également permis à l'Université d'exprimer sa préoccupation quant à l'isolement relatif de notre campus pour une proportion grandissante de membres de notre communauté qui proviennent des couronnes nord et sud et de tenter de susciter l'intérêt envers la mise sur pied de transports express vers le campus. Les discussions à ce sujet sont engagées et avancent. L'objectif, auquel d'autres partenaires pourraient adhérer, tels HEC et Poly et, éventuellement d'autres institutions d'enseignement et de santé du quartier (Collège Brébeuf, Collège Notre-Dame, CHU Ste-Justine, etc.), vise la création de services express d'autobus vers le campus, depuis Brossard ou St-Lambert. Les discussions évoquent aussi la possibilité de l'instauration d'un lien direct vers le campus depuis la gare Canora, point d'arrivée des trains de banlieue de la couronne nord.

Au chapitre des communications et des relations publiques, le recteur fait état des rencontres et des entrevues qu'il continue d'accorder à divers médias, notamment à The Gazette, La Presse et Radio 98,5. Ces rencontres nous permettent d'améliorer nos façons de transmettre notre message institutionnel. Même s'il s'agit d'un exercice exigeant, il estime que ses résultats sont concluants pour assurer la présence de l'Université dans l'opinion.

Le recteur souligne ensuite certains des événements qui jalonnent la vie de notre communauté cet automne. Dans le cadre du Mois de la lutte au cancer du sein, les meneuses de claques des Carabins ont participé à la Course à la vie CIBC qui a eu lieu au Jardin botanique il y a deux semaines et ont donné une grande visibilité à la mobilisation de notre institution à l'égard de cette cause. Il rappelle que l'UdeM a choisi de marquer tangiblement son appui au Mois de la lutte au cancer du sein à l'aide d'éclairages rosés sur le campus.

Le mois de diplômés, inauguré lors du match des Carabins du 24 septembre, a été débordant d'activités et sera clôturé le 29 octobre par une soirée dans le Vieux-Port.

Toujours dans le contexte des événements de l'automne, le recteur évoque les visites entreprises au sein des différentes facultés et composantes. Il rappelle aux membres qu'il a fait appel à tous les doyens afin de le conseiller sur les moyens les plus efficaces d'aller à la rencontre de la communauté, dans l'objectif d'écouter et d'apprendre comment ils voient la situation et ce qu'ils suggèrent et souhaitent pour l'institution.

Le recteur termine son rapport en soulignant que l'UdeM se démarque dans le dossier de la génomique. Le ministre du développement économique, de l'innovation et de l'exportation, M. Clément Gignac, et le président-directeur général de Génome Québec, M. Jean-Marc Proulx, ont annoncé, le 12 octobre dernier, les résultats du concours visant à soutenir et encourager 19 projets dans le secteur de la génomique par un investissement total de 27,5 millions. Au cours des 3 prochaines années, l'UdeM et ses établissements affiliés verront sept de leurs projets recevoir un soutien chiffré à 13,2 millions, soit 40 % de l'investissement total. L'Université de Montréal, à elle seule, recevra près de la moitié de ces investissements.

Questions portant sur le rapport du recteur

Référant à la présentation faite par le recteur des échanges intervenus avec la ministre de l'Éducation, M. Marc-André Ross s'enquiert si les discussions ont porté sur la rencontre des partenaires en éducation, la position de l'UdeM sur les frais de scolarité et le Règlement sur les frais institutionnels obligatoires.

Abordant en premier le volet relatif aux frais de scolarité, le recteur explique que ces rencontres ont fourni à l'Université l'occasion de démontrer que la prochaine cible ne devrait pas être d'atteindre la parité avec les universités du reste du Canada, mais qu'il serait plus raisonnable que le Québec se consente un horizon de cinq ans afin de revenir, en dollars constants, là où nous étions en matière de frais de scolarité il y a 40 ans, en procédant par étapes. Il insiste sur la nécessité d'assortir ce cheminement d'une amélioration du soutien financier aux étudiants en difficultés. Pour chaque dollar d'augmentation des frais, 30 % devrait être consacré au soutien financier aux études. L'analyse de la provenance socio-économique de nos étudiants nous convainc de l'impact des mesures d'aide sur la fréquentation. Quant au rendez-vous des partenaires en éducation auquel nous avait conviés la ministre Courchesne, le remaniement ministériel semble avoir généré un certain flottement autour du format et des dates de la rencontre qui sera consacrée à l'enseignement supérieur, dont on croit qu'elle aura lieu à la fin de novembre. Le recteur dit éprouver une certaine crainte qu'une position en matière de frais de scolarité puisse émerger, qui ne serait pas aussi graduelle et modulée que ce que nous mettons de l'avant et qui ne tiendrait pas compte du soutien aux études. Il assure avoir communiqué à la nouvelle ministre la conviction de l'Université de Montréal que la mise de l'avant d'une politique de progression graduelle, le maintien des discussions avec les étudiants à cet égard de même que le soutien aux études constituent autant d'éléments absolument primordiaux et préalables à toute volonté d'une éventuelle mise à niveau avec les établissements universitaires du reste du Canada.

En réponse à la question complémentaire de M. Ross quant à une éventuelle reconduction du Règlement sur les frais institutionnels obligatoires (FIO), le recteur se dit convaincu que ces frais devraient être intégrés aux frais de scolarité et que nous pourrions faire l'économie de cette distinction, qui s'avère un peu artificielle puisque tant les FIO que les frais de scolarité sont des frais exigés des étudiants.

Aucune autre question n'étant présentée, le président des délibérations remercie le recteur.

AU-523-5.2                      Information provenant d'autres membres de l'Assemblée                      AU-523-5.2

Aucun autre membre n'a d'information à communiquer à l'Assemblée.

AU-523-6                      PÉRIODE DE QUESTIONS                      AU-523-6

Le président des délibérations invite les membres qui le souhaitent à présenter leur question.

Évoquant certaines inquiétudes exprimées par des collègues quant aux risques d'exposition à l'amiante dans le cadre des travaux aux pavillons 3200 Jean-Brillant et Maximilien-Caron, Mme Sylvie Vandaele s'enquiert auprès du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, des mesures qui sont prises pour assurer la sécurité au travail. M. Filteau assure que les travaux de ce type sont strictement encadrés, régulièrement contrôlés et que l'Université s'assure d'un respect scrupuleux des règles.

Référant à la présentation du recteur, dont il a noté le ton et le dynamisme affiché, M. Jean Portugais demande, compte tenu des prérogatives de l'Assemblée en matière de détermination des orientations de l'institution, comment on entend mobiliser la communauté et engager les membres à l'intérieur d'une démarche commune.

Le recteur précise que ses propos évoquent des pistes pour assurer notre développement et non un véritable plan d'action, qui ne pourra que résulter des consultations et des échanges au sein des instances et de la communauté. Afin que nous puissions discuter utilement ici et dans les autres instances des grandes orientations à adopter, il nous faudra tenir compte des réalités économiques et démographiques qui s'imposent à nous. Les éléments comme la dette sont une épée de Damoclès qui pèse sur

notre avenir. Il nous faudra trouver, ensemble, les moyens d'améliorer notre sort et faire face aux contraintes qui nous sont imposées. Il nous faudra donc débattre. Les discussions devront avoir lieu ici, dans cette assemblée, mais aussi dans les unités, qu'il a commencé à visiter, afin que la communauté puisse se mobiliser pour nous permettre d'aller plus loin dans l'exploration des avenues que la direction élargie met de l'avant, tels l'interdisciplinarité, l'excellence en recherche et le développement de nouvelles niches. En réponse à la question complémentaire de M. Portugais, qui demande si la communauté pourra avoir accès aux informations et aux documents qui mènent à ces conclusions, le recteur assure qu'il souhaite la plus grande transparence, mais que certaines données, notamment celles issues du G13, sont assorties d'un engagement de confidentialité dont le non-respect serait susceptible de nous fermer l'accès à ces informations indispensables.

À la demande de M. Pierre Simonet, qui s'enquiert de l'évolution de la population des étudiants internationaux, compte tenu des cibles ministérielles qui sont assorties de pénalités financières en cas de non-atteinte, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau déclare que non seulement sommes-nous alignés sur les objectifs qui ont été établis pour une période de cinq ans, à savoir une croissance d'environ 15 % d'ici 2014-2015, mais nous les dépassons largement. Alors que nous avons déjà connu une croissance significative l'an dernier, nous avons déclaré à la fin de septembre dernier, une augmentation de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance se manifeste surtout au 1<sup>er</sup> cycle, avec 7 % d'augmentation, et au 3<sup>e</sup> cycle, avec 6 %. Cela se traduit par un peu plus d'une centaine d'étudiants au 1<sup>er</sup> cycle et une quarantaine au 3<sup>e</sup> cycle et nous permet de dépasser les cibles attendues.

Évoquant le scénario élaboré au printemps dernier et visant la réduction du déficit accumulé en déplaçant 75 M\$ dans la dette à long terme et la sensibilisation du MELS à la nécessité de nous prêter assistance pour financer le 75 M\$ restant, M. Louis Dumont demande s'il a été mis en œuvre. Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, évoque que diverses mesures ont déjà été entreprises quant à la partie de la dette que l'Université s'est engagée à prendre à sa charge. Dans le budget déposé pour 2010-2011, une ponction de 1,5 % des budgets compressibles de toutes les unités a été affectée à cet objectif, ce qui devrait permettre de commencer, en 2012-2013, à rembourser sur 20 ans la dette restante. Il souligne que des discussions ont lieu avec le ministère des Finances pour éviter un impact nocif d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt. L'Université continue cependant à insister fortement, auprès du gouvernement, sur la nécessité d'une aide pour la partie résiduelle de la dette et à attendre des réponses.

Le recteur réfère alors au tableau qu'il a présenté lors de sa déclaration annuelle illustrant la corrélation entre le niveau de recherche et le niveau de dette chez les universités du Québec. Il démontre que les trois universités qui ont le « monopole de la dette », Laval, McGill et Montréal, sont également celles qui font le plus de recherche. Cela illustre qu'une partie de nos difficultés provient de notre excellence. Dans les discussions avec le ministère, l'approche égalitariste qui a toujours été présente exige que nous insistions sur la nécessité d'éviter que notre excellence vienne handicaper notre fonctionnement. Le recteur précise ensuite, à la demande de M. Dumont, qu'il n'est pas encore possible d'affirmer que notre déficit accumulé a été réduit à 75 M\$ et qu'il faudra attendre la réponse ministérielle.

En réponse à M. Michel Seymour, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, brosse un état de la situation de l'École de santé publique et de sa future localisation. Plusieurs informations laissent entendre que le lieu retenu serait à proximité du CHUM, mais à cause de la mécanique ministérielle d'approbation de ce genre de projet d'infrastructure, nous n'en sommes qu'à l'étape de l'étude de l'opportunité. L'Université a déposé le dossier sur l'opportunité d'affaires au printemps dernier et est dans l'attente de la décision quant à cette première phase, qui devrait être prise d'ici la fin de l'année. Une fois l'opportunité acceptée, la seconde étape visera l'analyse des moyens (localisation, construction, financement, etc.) qui permettront la réalisation du projet. Le vice-recteur précise, à la demande de M. Seymour, que ce dossier n'apparaît pas tributaire du développement du CHUM lui-même. La compréhension de l'Université est que les deux dossiers sont distincts, même si des liens existent entre eux.

Dans le contexte de l'appui de l'UdeM au mois de la lutte au cancer du sein, le recteur évoque, en réponse à Mme Nathalie Trépanier quant à l'existence d'une politique de dons et appuis, qu'en l'instance, c'est la mobilisation des gens de la communauté qui a amorcé le mouvement et a mené la direction à décider de manifester formellement l'appui de l'Université. Il n'existe pas de Politique comme telle; les décisions, en vertu de l'usage, sont prises au mérite. L'Université appuie notamment Centraide, c'est une tradition; le mois

du cancer du sein est une nouveauté. Le recteur souligne que, dans ce cas précis, l'Université a été réceptive à l'enthousiasme des membres de sa communauté.

La vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David, ajoute que le Comité permanent sur le statut de la femme s'est très fortement mobilisé pour convaincre la direction. Elle rappelle que l'ensemble de l'argent recueilli dans le cadre de l'appui de l'Université à la lutte au cancer du sein se traduit entièrement en bourses pour les étudiants aux études supérieures, liées à la recherche sur l'ensemble des aspects du cancer du sein. Elle souligne que la campagne va très bien et invite la communauté à continuer à manifester son soutien et sa générosité.

La présidente du Comité permanent sur le Statut de la femme, Mme Thérèse Cabana, présente ensuite aux membres un court historique de la mobilisation de longue date de ce comité en faveur de la cause du cancer du sein. Depuis plusieurs années, le Comité a entrepris diverses actions, notamment en s'associant avec *Ma santé au sommet* afin de diffuser des informations destinées aux membres de la communauté. Depuis plus d'un an, le projet d'illumination en rose de certains bâtiments, comme cela se fait déjà dans plusieurs campus du monde, a été présenté à la direction et a reçu, au cours de l'été, l'appui de la nouvelle équipe. Il convient de rappeler que notre communauté est composée à 80 % de femmes; c'est donc une cause qui nous touche particulièrement, pour de multiples raisons. Mme Cabana remarque ensuite que l'UdeM se démarque déjà dans la recherche sur le cancer du sein. Non seulement à l'IRIC, où nous avons deux professeurs titulaires de chaires de recherche sur le cancer du sein, mais aussi dans le domaine des sciences sociales, puisque nos recherches ne se concentrent pas seulement sur les aspects médicaux, mais abordent aussi les dimensions économiques, psychologiques et sociales. Le recteur ajoute enfin que le geste de l'UdeM a été très bien reçu par la Fédération québécoise du cancer du sein, alors que nous sommes la seule université au Québec qui s'est ainsi mobilisée. Ce faisant, nous amplifions notre capacité d'impact au sein de la société québécoise, contribuant ainsi à rehausser l'attention et le respect des pouvoirs publics et de l'opinion en général à l'égard de notre mission.

Rappelant la proposition exprimée par le recteur, lors de son allocution annuelle, en faveur d'une indexation graduelle des frais de scolarité afin de retrouver, en dollars constants, le niveau des années 70, sans oublier la bonification de l'aide financière aux étudiants et la contribution des entreprises, M. Marc-André Ross demande s'il convient de conclure que l'idée de la modulation par programme d'études a été écartée. Le recteur précise tout d'abord que cette question ne concerne, en réalité, qu'un peu moins de 10 % des étudiants, soit moins de 4000 étudiants sur le campus. Cela posé, il constate que certaines formations spécifiques assujetties à des agréments nationaux, nommément les programmes de médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie et médecine, sont comparées, dans le cadre des visites d'agrément, aux programmes offerts dans d'autres universités nord-américaines, qui disposent de ressources plus importantes; les facultés qui les offrent sont alors pressées d'investir davantage afin de se conformer aux exigences et de conserver l'agrément de leur programme. Partout, les frais de scolarité sont différenciés, notamment afin de tenir compte de cette réalité. Le Québec est seul en Amérique du Nord à avoir des frais identiques pour l'ensemble des programmes de formation. Nous ne devons pas nous dissimuler la crainte réelle que nous ne puissions injecter les ressources requises afin que ces programmes puissent se conformer aux exigences imposées. Devant ce constat, il semble au recteur préférable que les coûts supplémentaires associés à ces formations assujetties à des agréments nationaux soient assumés par les étudiants qui en bénéficient plutôt que par tous les autres, sous la forme d'un montant de frais de scolarité dans lequel seront inclus les FIO. Il insiste enfin sur le fait que le soutien financier devra cependant être modulé en conséquence et que les deux propositions sont, à ses yeux, indissociables.

AU-523-7	COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE <u>MEMBRES AUX COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE</u> A-21/523 <sup>6</sup> /800	AU-523-7
----------	--	----------

AU-523-7.1	Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits <u>des étudiantes et des étudiants : nomination d'un membre étudiant</u>	AU-523-7.1
------------	---	------------

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Maude Larente à titre de membre étudiante au Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014.

AU-523-7.2	<p><u>Comité <i>ad hoc</i> sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds : nomination de membres étudiants</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme M. Mathieu Lepitre à titre de membre étudiant du premier cycle au Comité <i>ad hoc</i> sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds.</p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>M. Simon Blackburn et M. Paul-Virak Khuong à titre de membres étudiants des cycles supérieurs au Comité <i>ad hoc</i> sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds.</p>	AU-523-7.2
AU-523-7.3	<p><u>Comité de la recherche : nomination d'un membre étudiant</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme M. Paul-Virak Khuong à titre de membre au Comité de la recherche pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2012.</p>	AU-523-7.3
AU-523-8	<p>COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE <u>MEMBRES AUX COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE</u> A-21/523<sup>9</sup>/801</p>	AU-523-8
AU-523-8.1	<p><u>Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme M. Marc-André Ross à titre de membre du Comité de l'ordre du jour pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014.</p>	AU-523-8.1
AU-523-8.2	<p><u>Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme Mme Lourdes Rodriguez Del Barrio à titre de membre du Comité du statut du corps professoral pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014.</p>	AU-523-8.2



Le président des délibérations donne la parole à M. Michel Seymour, qui a présenté la proposition sur les orientations budgétaires et le rôle de l'Assemblée universitaire. La proposition révisée a été appuée par M. Louis Dumont. M. Seymour donne lecture de la proposition :

Attendu les prérogatives de l'Assemblée universitaire inscrites dans les Statuts, à savoir que l'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement et qu'elle adresse au Conseil toute recommandation concernant l'orientation et le développement de l'Université;

Il est proposé :

Que l'Assemblée universitaire ait l'opportunité de se prononcer sur les principes généraux qui gouvernent la politique budgétaire de l'Université (budgets annuels) et,

Que l'assemblée mandate le Comité du budget de l'Assemblée afin de préparer un document de réflexion sur le sujet pour la séance de mai 2011.

M. Seymour affirme que le voeu exprimé par le recteur que nous parlions d'une seule voix dans les circonstances qui l'exigent suppose que la communauté soit informée et puisse être « mise dans le coup ». Il ne s'agit pas là de cogestion, précise-t-il, mais bien du rôle dévolu à l'Assemblée d'énoncer les principes généraux et les orientations fondamentales qui guident le développement de l'institution. Les principes sur lesquels la direction se base pour formuler sa politique budgétaire sont de cette nature, comme ceux qui ont été fixés en 2007-2008; il serait donc opportun que l'assemblée puisse réfléchir, en amont de la réflexion du Comité du budget de l'Université, et se prononcer sur de telles orientations fondamentales. À la suite de cette réflexion, l'Université disposerait d'un document émanant de l'Assemblée sur les grandes orientations et les principes fondamentaux à la base de la politique budgétaire.

Le recteur observe avec humour qu'il est heureux d'entendre que la proposition ne vise pas la cogestion, puisque la fonction de la direction est de diriger l'institution. Il avoue s'interroger sur ce que serait l'aboutissement attendu de la réflexion envisagée. M. Seymour précise qu'il s'agirait d'une réflexion générale sur ce qui doit être conservé, abandonné ou changé dans nos pratiques traditionnelles. Sans qu'elle soit appelée ni à faire le budget, ni à contribuer à la fabrication du budget, l'Assemblée peut néanmoins ainsi contribuer à informer le Comité du budget de l'Université des grandes orientations qui doivent nous guider.

Le recteur reprend l'expression employée par M. Seymour qui situait la réflexion de l'Assemblée « en amont du Comité du budget » et demande si ce qu'il envisage serait de la nature d'une opinion émise par l'Assemblée ou d'une décision? Devant la réponse de M. Seymour, voulant que la gestion collégiale suppose que la direction gère en étant bien informée de l'opinion des membres de la communauté et en tenant compte de cette opinion, le recteur s'inquiète de la dynamique délicate qui pourrait être engendrée. Si l'Assemblée devait émettre l'avis que l'établissement du budget devrait être fait sans tenir compte du déficit budgétaire et en faire recommandation au Conseil, il y a fort à supposer que le Conseil pourrait être en désaccord. Le recteur constate que la proposition ne dénoue pas cette difficulté. M. Seymour réitère alors que sa proposition ne vise pas à permettre à l'Assemblée de se prononcer sur une option budgétaire particulière; il répète qu'il ne s'agit pas de proposer la cogestion. L'Assemblée aura plutôt à se prononcer sur des orientations fondamentales comme les priorités institutionnelles, la péréquation interfacultaire et l'importance de tenir compte des pratiques passées ou de les abandonner.

Le recteur souligne l'importance d'éviter de créer indument des attentes qui ne pourraient être satisfaites et qui culmineraient dans une opposition avec le Conseil. Il insiste aussi sur la nécessité de tenir compte du rôle des facultés et des départements dans les attributions budgétaires, puisque l'Université gère les budgets jusqu'aux facultés; le reste leur appartient ensuite. Certaines unités, au sein d'une même faculté, ont, entre elles, des péréquations jusqu'à quatre fois plus importantes que celles qui prévalent

entre les facultés. À la question du recteur demandant si la proposition vise à inclure la péréquation interdépartementale parmi les sujets de réflexion, M. Seymour répond par l'affirmative.

Évoquant l'échéance de mai 2011 prévue à la proposition, M. Gérard Boismenu constate que l'exercice ne pourrait avoir de pertinence que pour l'année budgétaire 2012-2013, puisque le processus budgétaire est généralement amorcé à l'automne qui précède.

M. Jean Portugais soulève que le second volet de la proposition est déjà inclus dans le mandat du Comité du budget de l'Assemblée et, qu'étant superfétatoire, il devrait être retiré sur amendement. M. Seymour convient que ces questions sont de l'essence du mandat du Comité du budget de l'Assemblée, mais il estime que la proposition innove et ajoute en formalisant le fait qu'une grande réflexion doit être menée annuellement, au mois de mai.

M. Denis Monière souligne la complexité du sujet et de ses divers aspects. Sur le plan de la « mécanique » envisagée, il estime qu'il faudrait situer plus tôt dans l'année le moment de cette réflexion, les directives gouvernementales ayant devancé le processus d'un mois. Quant à l'aspect philosophique, il constate l'existence d'une zone grise autour du pouvoir confié à l'Assemblée à l'égard des grandes orientations; il est en effet difficile de séparer les divers aspects, pédagogiques, économiques, etc., au sein d'une même institution. Il estimerait déplorable que l'Assemblée ait un pouvoir d'orientation, mais pas celui d'influer sur les moyens de mise en œuvre, notamment les décisions au plan financier. Il s'estime convaincu que le climat s'en trouverait assaini si l'Assemblée était appelée à contribuer de ses avis.

Le vice-recteur, M. Éric Filteau, apporte une précision relative aux dates qui ont été évoquées en rappelant que l'an dernier, le Conseil s'est prononcé en décembre. Le même échéancier est prévu pour cette année surtout dans le contexte où la date du début de l'année financière a été devancée au 1<sup>er</sup> mai. La vice-rectrice, Mme Hélène David, ajoute qu'il est prévu que les orientations budgétaires seront présentées en décembre, en vue de l'adoption, par le Comité exécutif d'abord (7 décembre 2010), puis par le Conseil (13 décembre 2010). Les audiences prébudgétaires suivent en janvier et conduisent ensuite à la production du budget (lié à la planification stratégique). En considérant cet agenda très serré, tout en ayant le souci de répondre aux besoins de l'AU d'être mise au courant au plus tôt des orientations budgétaires 2011-2012, Mme David suggère que celles-ci pourraient être transmises au Comité du budget de l'Assemblée qui verraient à les analyser pour ensuite les communiquer à l'Assemblée lors de sa séance de janvier 2011.

M. Seymour précise que sa proposition vise l'année suivante. Ainsi, annuellement, en mai ou en septembre, l'Assemblée pourrait émettre un avis à être pris en compte par les instances qui amorceront leur réflexion à l'automne.

M. Pierre Trudel estime que la proposition encadre l'exercice, par l'Assemblée, d'un pouvoir qu'elle a toujours eu, en vertu de la loi qu'est la Charte de l'Université de Montréal. S'appuyant sur le rapport de la Commission conjointe de l'Assemblée et du Conseil de 1969, qui, à la page 237, se penchait notamment sur la question des pouvoirs de l'Assemblée en matière budgétaire, il déclare que les principes généraux formulés par l'Assemblée ne sont pas des vœux, mais ont valeur réglementaire et lient l'institution. Il lui apparaît clair que les principes en vertu desquels sont réparties les ressources sont de tels grands principes que l'Assemblée doit énoncer et à partir desquels les autres instances formuleront le budget.

À la question de Mme Thérèse Cabana, qui demande si la proposition est limitée au budget de fonctionnement, M. Seymour répond par l'affirmative et réitère que ce sera une démarche inédite pour l'Assemblée que de réfléchir, annuellement, sur les principes qui orienteront la démarche budgétaire.

Revenant sur les propos de M. Trudel, le recteur s'étonne de constater que, dans la discussion, la direction semble absente de l'énumération des organes qui dirigent l'institution. Bien que trois corps universitaires soient évoqués dans la Charte et les Statuts, il rappelle que sous l'angle de la bonne gouvernance, la direction, après consultation, propose et le Conseil discute et dispose. Il réaffirme la résolution de la direction d'aborder ces sujets d'avance. Dès cet automne, on souhaitera échanger sur nos grandes orientations et discuter des meilleures manières pour assurer leur mise en œuvre. Ces discussions visent les principes; si leur objet devenait plus spécifique et pointu, cela risquerait d'engendrer des conséquences complexes et délicates.

Le recteur ajoute qu'il déplore que le budget semble être devenu presque une fin en soi, alors que ce n'est qu'un outil pour réaliser une planification stratégique. Cette planification découle de celle des unités, des doyens et des départements et elle est de la compétence de l'Assemblée. Il importe de ne pas faire immixtion dans la mécanique budgétaire et d'entrer ainsi dans des affrontements où les uns se sentiraient floués par les autres, sous le couvert de discuter de grandes orientations. Puisque ce sont les principes qui sont visés, le recteur déclare qu'il appuie la proposition. Car l'Université, ce n'est pas treize facultés distinctes ou une juxtaposition d'unités étanches, étrangères les unes aux autres. Il n'y a qu'une seule cagnotte. Nous sommes, ajoute-t-il, une entité, qui doit convenir collectivement, dans un contexte de réalités changeantes, des meilleures façons pour faire face à notre développement.

M. Pierre Simonet affirme son soutien à la proposition, mais insiste que c'est dans la mesure où les mots qui y sont utilisés évoquent bien les principes généraux. Il lui semble clair que si des questions d'opérationnalisation devaient en venir à être abordées, le processus qui y est prévu ne serait ni souhaitable ni fonctionnel.

Sur proposition, appuyée, de M. Laurence McFalls, le vote est demandé. L'Assemblée s'étant prononcée à la majorité qualifiée requise, la proposition de vote immédiat est adoptée.

Invité par le président des délibérations à clore les interventions, M. Seymour décline. Lecture est faite de la proposition mise aux voix, comme suit :

*Attendu les prérogatives de l'Assemblée universitaire inscrites dans les Statuts, à savoir que l'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement et qu'elle adresse au Conseil toute recommandation concernant l'orientation et le développement de l'Université;*

*Que l'Assemblée universitaire ait l'opportunité de se prononcer sur les principes généraux qui gouvernent la politique budgétaire de l'Université (budgets annuels) et,*

*Que l'assemblée mandate le Comité du budget de l'Assemblée afin de préparer un document de réflexion sur le sujet pour la séance de mai 2011.*

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, une abstention étant inscrite, la résolution est adoptée.

AU-523-10

PROCHAINE SÉANCE

AU-523-10

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 novembre 2010, à 14 heures.

AU-523-11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-523-11

La séance est levée à 16 h.

Adopté tel que corrigé le 15 novembre 2010 – Délibération AU-524-2.2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot